

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 37/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS - PREFECTURE
31 JUL. 2019
MONTBELIARD

<p>DATE DE CONVOCATION : 05/07/2019</p>	<p>L'an deux mil dix neuf le huit juillet à vingt heures,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE : 08/07/2019</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 22</i> <i>Ayant donné procuration : 4</i> <i>Absents excusés : 4</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i></p>	<p><u>Étaient présents</u> : TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie (arrivée à 20h04), FRANÇOIS Claudine, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.</p> <p><u>Étaient représentés</u> : BORNE Aurélien, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, ADDE Patrick</p>
<p>OBJET :</p> <p><i>Création d’emplois</i></p>	<p><u>Procurations données</u> : BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, BEDEZ Christian a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, PLANÇON Aurélie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ADDE Patrick a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre,</p> <p><u>Absents excusés</u> : LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique,</p> <p><u>Absent</u> : GORGULU Alpay.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p>- <i>Pour : 22</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Grégory GLAB est nommé secrétaire de séance.</p>

Madame le Maire informe l’assemblée :

« Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc à l’assemblée délibérante de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d’emploi, la décision est soumise à l’avis préalable du Comité Technique. »

Considérant le tableau des emplois adopté par l’assemblée délibérante le 11/04/2019,

Considérant la création du service d’accueil de loisirs et de jeunes sans hébergement pour les 3-12 ans organisé durant les mercredis et les vacances scolaires, et l’augmentation de l’activité qui en découle, notamment au niveau des missions d’accueil des enfants et d’animation,

Madame le Maire propose à l'assemblée la modification du tableau des emplois à compter du 28/08/2019 comme suit :

- La création de l'emploi ^{non} permanent d'Adjoint d'Animation à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C,
- La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emploi concerné,
- La création de l'emploi, non permanent, d'un Adjoint d'Animation, 25h hebdomadaires.

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré à Bavans, le 08/07/2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 08/07/2019

Publiée le 08/07/2019.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

